



LE 28 JUIN 2021

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 2 juillet 2021.

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaupré tenue par voie de visioconférence (ZOOM), le lundi 28 juin 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Pierre Carignan, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9806-280621 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

9807-280621 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

9808-280621 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1171, 1177, 1233, 1243 et 1255, la Ville de Beaupré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beaupré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 juillet 2021, au montant de 5 227 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

213 000 \$	0,55000 %	2022
216 000 \$	0,70000 %	2023
219 000 \$	0,90000 %	2024
222 000 \$	1,15000 %	2025
4 357 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,31900

Coût réel : 1,64808 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

213 000 \$	0,55000 %	2022
216 000 \$	0,70000 %	2023
219 000 \$	0,95000 %	2024
222 000 \$	1,20000 %	2025
4 357 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,68950

Coût réel : 1,65778 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

213 000 \$	0,50000 %	2022
216 000 \$	0,70000 %	2023
219 000 \$	0,95000 %	2024
222 000 \$	1,20000 %	2025
4 357 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,67800

Coût réel : 1,65996 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 5 227 000 \$ de la Ville de Beaupré soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

9809-280621

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT  
DE 5 227 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 JUILLET 2021**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beupré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 227 000 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
1171	766 400 \$
1177	1 840 600 \$
1233	763 400 \$
1243	1 698 370 \$
1255	158 230 \$

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1171, 1177, 1233, 1243 et 1255, la Ville de Beupré souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, et résolu unanimement

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de la Cote-de-Beaupre  
 9751, BOULEVARD SAINTE-ANNE  
 SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC  
 G0A 3C0

8. **QUE** les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Beupré, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1171, 1177, 1233, 1243 et 1255 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

9810-280621 **PROJET DOMINIC FERLAND - RUE DES MONTAGNARDS -  
 AUTORISATION SIGNATURE SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES LOT  
 3 682 029**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la servitude d'utilités publiques sur le lot 3 682 029, le tout sans frais pour la Ville.

9811-280621 **NOMINATION DE MME MARIE-JOSÉE RACINE – RÉSEAU BIBLIO**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que Mme Marie-Josée Racine soit nommée responsable de la bibliothèque de Beupré auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

9812-280621 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR SERVICES  
 PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION  
 D'UNE NOUVELLE CASERNE**

**ATTENDU** la résolution #9751-120421 adoptée le 12 avril 2021 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres public;

**ATTENDU** que le comité de sélection a procédé à l'étude d'une (1) soumission reçue de la firme **DG3A Architectes**;

**ATTENDU** que la firme **DG3A Architectes** a obtenu les notes de passage requises aux critères 1, 3, 4 et 5 et s'est vue attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70%;

Soumissionnaire	Prix soumis	Pointage		Rang
		Intérimaire	Final	
DG3A Architectes	167 288,63 \$	91 %	6,93	1

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « **DG3A Architectes** » au montant de 145 500,00 \$ plus les taxes applicables soit un total de 167 288,63 \$.

9813-280621 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE**

**ATTENDU** la résolution #9752-120421 adoptée le 12 avril 2021 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres public;

**ATTENDU** que le comité de sélection a procédé à l'étude de six (6) soumissions reçues de :

PLURITEC	CBTEC
STANTEC	BOUTHILLETTE PARIZEAU
CÔTÉ JEAN & ASSOCIÉS	EMS

**ATTENDU** que trois (3) firmes n'ont pas franchi l'étape de l'ouverture de prix.

**ATTENDU** que les 3 firmes suivantes ont obtenu les notes de passage requises aux critères 1, 3, 4 et 5 et se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70%;

Soumissionnaire	Prix soumis	Pointage		Rang
		Intérimaire	Final	
Bouthillette Parizeau	182 810,25 \$	72 %	5,31	1
CBTEC	233 974,13 \$	77 %	4,36	2
Pluritec	247 196,25 \$	81 %	4,29	3

**ATTENDU** que la firme **BOUTHILLETTE PARIZEAU** a obtenu le meilleur pointage suite à l'application de la formule prévue au document d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « **BOUTHILLETTE PARIZEAU** » au montant de 159 000 \$ plus les taxes applicables soit un total de 182 810,25 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente. Monsieur le maire invite les citoyens qui auraient des questions à les acheminer à l'hôtel de ville.

9814-280621 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 50

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe